

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 24 /13

SEANCE DU 25 MARS 2024

Nombre de
Membres

En Exercice : 14
Présents pour
le vote : 11
Procuration : 3
Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 19 mars 2024

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, VERDET Patricia,

Absents ou excusés : ARTERO Véronique (pouvoir à Laurent CARREZ), PRUDHOMME Joël (pouvoir à Denis MOSSAZ), SELLIER Sophie (pouvoir à Pascale BOSSON),

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Vote du budget primitif 2024 - Budget principal de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2024 établi en conformité avec la nomenclature M57 et arrêté comme suit :

Budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	4 766 703,10	2 574 387,00
Résultat antérieur reporté		2 192 316,10
TOTAL DE LA SECTION	4 766 703,10	4 766 703,10 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	3 334 258,54 €	646 024,73 €
Virement de la section de Fonctionnement		2 813 216,10 €
Résultat reporté (déficit)	124 982 ,29 €	
TOTAL DE LA SECTION	3 459 240,83 €	3 459 240,83 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOU CART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

